



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.91/12
28 novembre 1983

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Deuxième réunion du Groupe de travail
de la coopération scientifique et technique
pour le MED POL

Athènes, 21-25 novembre 1983



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
DE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
POUR LE MED POL

(1)

TABLE DES MATIERES

	pages
RAPPORT :	1 - 10
ANNEXE I : Liste des participants	
ANNEXE II : Liste des documents	
ANNEXE III : Ordre du jour	
ANNEXE IV : Recommandations concernant les activités de surveillance continue pour 1984-1985 et leurs incidences financières	
ANNEXE V : Recommandations concernant les activités de recherche prévues pour 1984-1985 et leurs incidences financières	
ANNEXE VI : Recommandations concernant la mise en oeuvre du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs	
ANNEXE VII : Recommandations concernant un programme relatif aux méduses	

Introduction

1. Les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, à leur deuxième réunion ordinaire (Cannes, 2-7 mars 1981) ont adopté le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en Méditerranée (MED POL - PHASE II) (UNEP/IG.23/11, annexe V). Elles ont en outre créé un Groupe permanent de travail de la coopération scientifique et technique afin de les aider à examiner les progrès du programme et à en évaluer les résultats. D'après son mandat, le Groupe de travail devait aussi conseiller le PNUE sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme MED POL et questions connexes et rédiger des recommandations destinées à être présentées aux Parties contractantes par l'intermédiaire du PNUE, secrétariat de la Convention.

2. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion à Athènes du 28 septembre au 2 octobre 1981 et, entre autres sujets, a examiné et modifié les critères de base pour la mise au point (a) de programmes nationaux de surveillance continue et d'assistance à leur application et (b) des activités d'appui et de recherche (UNEP/WG.62/7).

3. A leur troisième réunion ordinaire (Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983), les Parties contractantes ont recommandé de convoquer le plus rapidement possible la deuxième réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique pour évaluer l'état d'avancement du programme MED POL et formuler des propositions pour l'utilisation du budget 1984-1985, en tenant compte de la ventilation décidée par la Réunion à sa séance plénière (70% pour les centres nationaux et 30% pour les organismes internationaux). (UNEP/IG.43/6, par. 66).

4. En application de cette recommandation, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a invité les Coordonnateurs nationaux désignés du MED POL à assister à la deuxième réunion du Groupe de travail qui s'est tenue dans les locaux de l'Unité, à Athènes, du 21 au 25 novembre 1983, ces derniers pouvant se faire accompagner, si nécessaire, par un ou plusieurs experts. Des représentants des organismes coopérants et des experts désignés par eux, ainsi que des représentants d'autres organisations intergouvernementales, ont aussi été invités.

5. Les Coordonnateurs nationaux du MED POL de douze pays méditerranéens et de la Communauté économique européenne, d'autres experts désignés par des pays méditerranéens et les représentants de six institutions coopérantes de l'ONU ont également assisté à la réunion. Des représentants de deux organisations régionales ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants est reproduite dans l'annexe I du présent rapport.

Point 1 : Ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte par le Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée, M. A. Manos, au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Mostafa K. Tolba. Il a souhaité aux participants la bienvenue à la réunion et à l'Unité de coordination à Athènes, qui avait été officiellement inauguré le 1er octobre 1982. Passant brièvement en revue les objectifs de la réunion, le Coordonnateur a constaté l'insuffisance de l'échange entre les pays, par des informations bibliographiques, des résultats de la recherche. Avec l'entrée en vigueur, en juin 1983, du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, il devenait

indispensable de tirer des conclusions pratiques de la phase pilote du MED POL et de passer sans retard à la mise en oeuvre des objectifs de la PHASE II du MED POL. M. Manos a dit que la réunion était saisie de deux documents présentant les résultats de la PHASE I du MED POL. Il s'agissait de l'évaluation de l'état actuel (a) de la pollution microbienne et (b) de la pollution mercurielle en Méditerranée. M. Manos a en outre signalé au Groupe de travail que, pour réaliser la PHASE II du MED POL, il faudrait qu'il revoie le plan de travail et les propositions budgétaires pour 1984-1985 ainsi qu'un certain nombre de formules de notification des données et de méthodes de référence. La liste des documents figure dans l'annexe II du présent rapport.

7. Le Directeur du Centre d'activités du Programme pour les mers régionales du PNUE, M. S. Keckes, a rappelé que le PNUE attachait beaucoup d'importance au MED POL, car c'était le programme régional le plus complexe et le plus évolué de recherche et de surveillance continue patronné par le PNUE dans le cadre du Programme pour les mers régionales. A ce titre, le MED POL servait de clé de voûte à la coopération interrégionale entre des programmes similaires en cours de mise au point dans d'autres régions, son objectif étant, en fin de compte, de constituer la composante marine du Système global de surveillance de l'environnement. M. Keckes a de plus fait observer que les premières analyses approfondies des résultats concernant la qualité des eaux destinés aux loisirs et à la conchyliculture et les concentrations de mercure dans les organismes, obtenus pendant la PHASE I du MED POL avaient été faites. Ces analyses avaient été présentées pour observations à la Réunion, accompagnées des recommandations du secrétariat quant aux mesures/décisions à prendre par les Parties contractantes.

Point 2 : Règlement intérieur

8. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée a informé le Groupe de travail que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.23/11, annexe VII) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion du Groupe de travail en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes et que, s'il y avait une recommandation à faire, seuls les Coordonnateurs nationaux du MED POL seraient à même de parler au nom des autorités dont ils relevaient.

Point 3 : Election du Bureau

9. A l'unanimité, le Groupe de travail a élu le Bureau ci-après :

Président	M. Ljubomir Jeftic	(Yougoslavie)
Vice Présidents	M. Michel Dupré	(France)
	M. Mohamed Maliti	(Maroc)
Rapporteur	M. Louis Vella	(Malte)

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

10. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour qui figure dans l'annexe III du présent rapport.

Point 5 : Organisation des travaux

11. Le Groupe de travail est convenu de travailler uniquement en séance plénière, étant entendu que des groupes spéciaux de discussion ou des comités de rédaction seraient constitués par le Bureau, en consultation avec le secrétariat, si une question précise l'exigeait.

Point 6 : Rapport intérimaire sur les activités de surveillance menées dans le cadre du Programme MED POL en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985

12. Le Spécialiste des sciences de la mer de l'Unité de coordination, M. A. Cruzado, a présenté, au nom du secrétariat, le document UNEP/WG.91/3, établi en étroite collaboration avec les organismes coopérants compétents. Ce document renfermait des renseignements sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre des activités de surveillance dans le cadre du Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE II) depuis son lancement en 1981, ainsi que des propositions pour 1984 - 1985.

13. Le secrétariat faisait valoir que les gouvernements méditerranéens devaient tous communiquer le détail de leurs programmes de surveillance continue en cours d'exécution, même s'ils ne sollicitaient pas d'assistance. A ce sujet, le Groupe de travail a été avisé qu'un retard dans la signature des accords entraînait inévitablement un retard dans la détermination des besoins éventuels des institutions participantes, ainsi que dans l'octroi de toute assistance demandée, en particulier pour l'achat et l'expédition de matériel et de marchandises non durables.

14. Un Coordonnateur national a souligné qu'il importait d'abrèger le décalage, dans le temps, entre la présentation et la signature de propositions, à la fois pour la recherche et pour la surveillance continue, et de mener à terme la procédure.

15. Au cours de la discussion qui a suivi, le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les pays méditerranéens avaient presque tous désigné des coordonnateurs nationaux. Au sujet de la présentation de programmes nationaux de surveillance continue, les représentants de l'Algérie, de Monaco et de la Syrie ont indiqué où en était la préparation de leur programme national. Le programme national de surveillance pour la Grèce a été déposé auprès du secrétariat dans le courant de la réunion. Le représentant de la Communauté économique européenne a confirmé l'avis du secrétariat que l'obligation d'instituer un programme de surveillance continue n'était pas applicable actuellement pour la Communauté. On a jugé nécessaire d'inviter instamment toutes les Parties contractantes qui n'avaient pas encore remis de programme national de surveillance continue à l'Unité de coordination à le faire le plus tôt possible.

16. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a brièvement exposé les travaux que son organisation effectuait, à la fois dans le cadre du MED POL et dans celui de programmes connexes entrepris au titre du budget-programme ordinaire de l'OMS. La contribution de l'organisation au MED POL, déjà substantielle, allait encore être augmentée. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a informé le Groupe de travail sur les activités de son Organisation concernant le MED POL, y compris les activités du Groupe de travail du GESAMP sur l'échange de polluants entre l'atmosphère et les océans, dont l'OMM a la responsabilité.

17. Pendant l'examen du document, les participants ont fait des observations sur les divers aspects du programme. La discussion a porté en particulier sur les formulaires employés pour les rapports concernant les métaux lourds, les hydrocarbures halogénés dans les organismes marins et la pollution microbienne des eaux de mer et des changements et adjonctions ont été suggérés. Le Groupe de travail a adopté les formulaires avec quelques adjonctions mineures, que le secrétariat s'est engagé à effectuer.

18. Le représentant de la Commission océanographique internationale (COI) et de l'UNESCO a déclaré que les formulaires concernant les données relatives à la pollution que la COI avait reçus du PNUE pour observations et commentaires avaient été communiqués au Président du Comité de travail de la COI pour l'échange international de données océanographiques (IODE) et au Président de l'Equipe spéciale du IODE chargée des données relatives à la pollution des mers, afin d'être revus. Il a suggéré en outre que, pour assurer des contacts appropriés entre le MED POL et le système IODE, un expert des données relatives à la Méditerranée et/ou le fonctionnaire compétent du secrétariat du PNUE assiste à la prochaine session du Comité de travail IODE, qui aurait lieu à New York, du 8 au 18 janvier 1984.

19. Au sujet de l'analyse et de la diffusion des données, le secrétariat a informé le Groupe de travail que toutes les données rassemblées par l'intermédiaire des programmes nationaux de surveillance continue, ainsi que d'autres données, étaient stockées dans la banque informatisée de données de l'Unité de coordination à Athènes, telles que le secrétariat les recevait sur les formulaires approuvés. Les données rassemblées au sujet des diverses opérations d'immersion étaient également enregistrées dans cette banque informatisée. Le secrétariat s'engageait à présenter des échantillons de sorties d'ordinateur à la prochaine réunion des Parties contractantes, (Athènes, avril 1984), et à demander l'avis des membres du Groupe quant au mode de présentation.

20. Le Groupe de travail a également suggéré que les banques de données MED POL, Plan Bleu et PAP devraient être bien coordonnées, conformément aux décisions des Parties contractantes à Dubrovnik (UNEP/IG.43/6, paragraphe 97).

21. Les activités et le budget prévus pour 1984-1985 concernant la composante "surveillance continue" du MED POL, tels qu'ils figurent dans l'annexe IV, ont été adoptés par le Groupe de travail pour présentation à la Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984).

Point 7 : Rapport intérimaire sur les activités de recherche menées dans le cadre du Programme MED POL en 1981 - 1983 et propositions pour 1983 - 1985

22. Le Spécialiste des sciences de la mer de l'Unité de coordination, M. F.S. Civili, a présenté les documents UNEP/WG.91/4 et UNEP/WG.91/4/Add. 1, établis par le secrétariat en étroite collaboration avec les organismes coopérants compétents. Le premier document renfermait des renseignements sur les activités de recherche menées par les laboratoires nationaux participant au MED POL - PHASE II au 30 juin 1983, tandis que le deuxième contenait des détails pertinents à jour au 15 novembre 1983.

23. Le Groupe de travail a pris note du rapport et en a discuté la teneur; le secrétariat a recueilli un certain nombre d'observations devant servir à la préparation du rapport mis à jour qui serait présenté à la prochaine Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984). En particulier, le Groupe de travail a recommandé que le rapport à jour renferme un résumé de chaque activité de recherche approuvée par les Parties contractantes, avec le détail de toutes les activités connexes en cours.

24. A propos des activités de recherche, le représentant de l'UNESCO/COI et celui de l'OMM ont déclaré que le budget recommandé par le Bureau pour 1984 et 1985 ne prévoyait pas de fonds destinés à leurs organisations pour l'appui administratif nécessaire. Ils ne pouvaient donc garantir pour le programme, de la part de leurs organisations, de contribution importante sans incidences financières au delà des dépenses de personnel.

25. Le Groupe de travail recommande au secrétariat d'obtenir des Organisations coopérants une description de leurs activités pertinentes aux activités du MED POL.

26. Les incidences financières des activités de recherche de 1983 à 1985 ont été exposées par M. A. Cruzado.

27. A ce propos, à la demande du secrétariat, le Groupe de travail a recommandé aux Parties contractantes de considérer les chiffres pris individuellement de manière flexible et de ne pas en imposer un respect rigoureux, puisque ces chiffres étaient indiqués sans que l'on connaisse le nombre de propositions de recherche présenté au titre de chaque activité.

28. Les activités et le budget prévus pour 1984-1985 concernant la composante "recherche" du MED POL, tels qu'ils figurent dans l'annexe V, ont été adoptés par le Groupe de travail pour transmission à la Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984).

Points 8 et 9 : Evaluation de l'état actuel de la pollution mercurielle de la Méditerranée et mesures antipollution proposées;
Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne de la Méditerranée et mesures antipollution proposées

29. En présentant ces deux points de l'ordre du jour, le secrétariat a rappelé que les premières versions des documents UNEP/WG.91/5 et UNEP/WG.91/6, ainsi que des méthodes de référence spécifiques applicables aux études de la pollution marine, avaient été présentées à la première réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique (Athènes, 28 septembre - 2 octobre 1981). Le Groupe de travail, ayant alors estimé qu'il n'avait pas le temps d'examiner les documents, avait prié le secrétariat d'en établir des versions mises à jour pour examen par les Parties contractantes. En 1982 et en 1983, le secrétariat avait pris contact avec les Coordonnateur nationaux du MED POL en leur demandant des observations et des renseignements complémentaires qui devraient servir à mettre à jour les documents. Se fondant sur les réponses reçues, ainsi que sur des renseignements complémentaires obtenus par l'intermédiaire du MED POL et d'autres sources, le secrétariat, en coopération avec la FAO et l'OMS, avait élaboré le document UNEP/WG.91/5 et en coopération avec l'OMS le document UNEP/WG.91/6, qui étaient présentés pour observations à la réunion en cours aux fins de transmission par le PNUE à la prochaine Réunion des Parties contractantes (Athènes, avril 1984).

30. Au cours de la discussion qui a suivi, certains participants ont fait remarqué que la version française des documents n'avait pas été disponible avant la réunion et ont exprimé l'avis que le Groupe de travail n'aurait pas le temps de fournir au secrétariat une analyse approfondie des documents et qu'il convenait donc d'en différer la révision. Le secrétariat a maintenu que ces documents contenaient les résultats les plus substantiels produits par le MED POL jusqu'ici et qu'à cause de leur utilité pour l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, son mandat exigeait que les conclusions et les recommandations principales en soient portés à l'attention des Parties contractantes. Afin de permettre au secrétariat de présenter ces conclusions et recommandations aux Parties contractantes, en même temps que les observations du Groupe de travail, il a été convenu que les Coordonnateurs nationaux du MED POL, tout en prenant note des conclusions et des recommandations de ces documents et pour compléter les observations préliminaires formulées à cette réunion du Groupe de travail, feraient tenir au secrétariat leurs observations pour le 15 janvier 1984 notamment pour ce qui concerne les recommandations. Toutes les observations reçues à cette date seraient analysées par le secrétariat, en coopération avec la FAO et l'OMS, et serviraient à rédiger les documents finals qui seraient soumis à la prochaine Réunion des Parties contractantes. Le Groupe de travail a recommandé que les parties du document UNEP/WG.91/5 qui ont trait à l'analyse et à l'évaluation des problèmes soient examinées par les Journées d'études mentionnées au paragraphe 2 h. de l'annexe V (activité 'K').

31. Les observations générales applicables aux deux documents et formulées à cette réunion du Groupe de travail ont été les suivantes:

- la terminologie utilisée devrait être vérifiée et unifiée;
- un glossaire de termes techniques, avec leur explication, pourrait aider le lecteur.

32. La Réunion a recommandé les amendements suivants au document UNEP/WG.91/5 (Evaluation de la pollution mercurielle en mer Méditerranée et mesures de lutte proposées):

- il y aurait lieu de recommander la méthode de référence mentionnée au paragraphe 113 (b) en vue non de son adoption, mais de son emploi sans exclure d'autres méthodes qui donnent des résultats comparables;
- il faudrait remplacer le paragraphe 113 (c) par le texte ci-après : "Inclure dans leurs programmes nationaux de surveillance continue, chaque fois que les conditions locales de l'environnement l'exigent, les espèces de produits de la mer dont on sait qu'elles accumulent le mercure, en plus de celles qui ont été retenues au titre du MED POL - PHASE II.";
- il conviendrait de modifier le paragraphe 113 (d) comme suit: "Limiter les déversements anthropogènes l'Article 5 de ce protocole, donner la priorité à l'élaboration des programmes et mesures nécessaires pour le mercure;"
- il conviendrait de remplacer, dans le paragraphe 113 (f), les mots "Continuer d'appuyer pleinement" par le mot "Renforcer....."; et
- il faudrait ajouter à la fin du paragraphe 113 (f) l'alinéa ci-après: "-recherche sur l'importance du sélénium dans le contexte de la pollution mercurielle."

33. Les observations spécifiques ci-après ont été formulées à cette réunion du Groupe de travail au sujet du document UNEP/WG.91/6 (Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne en mer Méditerranée et mesures de contrôle proposées) :

- les valeurs proposées dans le paragraphe 175, concernant la commestibilité des coquillages, ne préjugent pas les travaux de la Communauté économique européenne en la matière, conformément à la Directive 79/923;
- il y aurait lieu de recommander les méthodes de référence mentionnées au paragraphe 181 (b) en vue non de leur adoption, mais de leur emploi; il y aurait aussi lieu d'envisager d'utiliser régulièrement d'autres méthodes, à condition qu'elles donnent des résultats comparables à celles qui sont recommandées comme méthodes de référence;
- on devrait accorder une faible priorité aux nouvelles études recommandées dans le paragraphe 181 (e) sur la comparaison entre les différentes techniques analytiques des indicateurs microbiologiques principaux;
- le programme d'études épidémiologiques recommandé dans le paragraphe 181 (e) devrait être expressément orienté vers une meilleure compréhension de l'importance et des incidences des critères de qualité de l'environnement proposés.

Point 10: Examen du rapport sur l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

34. M. A. Cruzado a présenté les documents UNEP/WG.91/7 et UNEP/WG.91/7/Add.1. Ces documents étaient identiques à ceux qui avaient été présentés sous les cotes UNEP/IG.43/Inf.10 et UNEP/IG.43/Inf.10/Add.1 à la troisième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue à Dubrovnik du 28 février au 4 mars 1983. Le secrétariat avait alors été prié de communiquer ces documents au Groupe de travail pour observations après avoir encore mis à jour les renseignements qu'ils contenaient.

35. Le secrétariat a signalé que, bien que les documents aient été adressés aux Coordonnateurs nationaux pour complément d'information, il n'avait pas reçu de nouveaux renseignements. Le secrétariat a demandé aux Coordonnateurs nationaux de revoir les deux documents et de lui envoyer tous les renseignements complémentaires dont ils disposeraient.

36. Pendant les débats qui ont suivi, quelques participants ont exprimé l'avis que ces documents devraient contenir des renseignements plus récents que les Parties contractantes et le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures pourraient communiquer au secrétariat. Ces renseignements devaient lui parvenir avant le 15 janvier 1984, après quoi le rapport mis à jour serait transmis à la prochaine réunion des Parties contractantes (Athènes, avril 1984).

Point 11: Examen du rapport sur l'application du Protocole relatif à la
prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations
d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

37. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.91/8, qu'il avait établi à partir des observations reçues des Parties contractantes après leur réunion de Dubrovnik en 1983.

38. Comme pour les points 8 et 9 de l'ordre du jour, le Groupe de travail a été invité à passer en revue les recommandations proposées. Ces recommandations ont été modifiées et approuvées aux fins de transmission à la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984) (voir annexe VI).

39. Le secrétariat s'est déclaré vivement préoccupé par l'insuffisance des renseignements disponibles sur les opérations d'immersion menées en Méditerranée alors qu'il était bien connu que les immersions réelles, particulièrement celles de déchets de dragage, étaient beaucoup plus importantes que le document examiné ne l'indiquait.

Point 12 : Questions diverses

40. Le secrétariat a présenté un schéma des rapports que les Coordonnateurs nationaux du MED POL devaient présenter à l'Unité de coordination.

41. Il a été convenu que le secrétariat adresserait à toutes les Parties contractantes un rappel énumérant tous les rapports qui devaient être présentés à l'Unité de coordination. Chaque pays répondrait alors conformément à ses obligations.

42. Les rapports des pays devraient parvenir à l'Unité de coordination au plus tard en avril de chaque année, de manière que les renseignements pertinents puissent être rassemblés et analysés en temps voulu pour être examinés par le Groupe de travail à sa réunion du mois de décembre suivant.

43. Le secrétariat a suggéré le recours aux moyens informatiques pour la transmission des informations et des données. Plusieurs représentants ont fait des commentaires favorables à cette possibilité.

44. Le Groupe de travail a été informé des difficultés rencontrées par le secrétariat dans la préparation des documents techniques relatifs à la mise en oeuvre du Protocole sur la pollution d'origine tellurique. Ces difficultés rendaient nécessaire le report de la Réunion d'experts gouvernementaux approuvée par la troisième Réunion des Parties contractantes (UNEP/IG.43/6, para. 87). Préoccupé par la difficulté qui pourrait résulter de la création d'un groupe spécial chargé de la question au niveau de ses compétences et de ses responsabilités, le Groupe de travail a recommandé au secrétariat de proposer au Bureau des Parties contractantes à sa réunion de janvier 1984 d'inscrire à l'ordre du jour de la Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984) un point intitulé "Examen de la procédure de préparation de la mise en oeuvre du Protocole sur la pollution d'origine tellurique". Le Groupe de travail a recommandé en outre que les Parties contractantes lui confient le soin de passer en revue les dispositions techniques du dit Protocole lors d'une session spéciale du Groupe de travail en 1984, sur la base d'une documentation

i) préparée avant juillet 1984 par le secrétariat en consultation avec des experts des Parties contractantes et les organismes coopérants;

ii) distribuée en septembre 1984 aux Coordonnateurs nationaux du MED POL.

Les conclusions et recommandations du Groupe de travail seront transmises par le secrétariat pour examen à la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes (Gênes, 22 - 26 avril 1985).

45. M. A. Cruzado a présenté le document UNEP/WG.91/CRP.5. A la demande de la troisième réunion des Parties contractantes tenue à Dubrovnik en 1983, des Journées d'études sur les proliférations anormales de méduses dans la Méditerranée ont eu lieu à Athènes du 31 octobre au 4 novembre 1983. Soixante-quatre spécialistes y ont assisté et vingt-sept communications y ont été présentées. Dans leurs conclusions, les Journées d'études ont reconnu au problème des caractéristiques qui exigeaient un mode d'approche régional, de sorte qu'il fallait s'y attaquer dans le cadre des activités du MED POL. En conséquence, le secrétariat a proposé un plan de travail dans ce cadre, escomptant qu'une partie des activités proposées pourrait être entreprise immédiatement, à peu près sans incidences financières additionnelles. Le secrétariat s'est engagé à élaborer, en consultation avec les Coordonnateurs nationaux des pays intéressés, une proposition de projet qui engloberait des études spécifiques d'aires particulièrement exposées. Les recommandations ont été longuement discutées et ont été approuvées sous la forme modifiée figurant dans l'annexe VII.

46. A la demande du Groupe de travail, la FAO a rendu compte des progrès réalisés dans la mise à jour du Répertoire des institutions des sciences de la mer en Méditerranée et de la bibliographie régionale. Le Groupe de travail en a souligné l'importance pour l'exécution des programmes MED POL de recherche et de surveillance continue et, en conséquence, a prié le secrétariat de veiller à ce que les deux documents soient mis à jour en temps voulu. Les Coordonnateurs nationaux ont été invités à contribuer à accélérer l'envoi de réponses, par les centres de recherche de leur pays, aux formules d'immatriculation des institutions des sciences de la mer envoyées par la FAO en juin/juillet 1983, moins d'un tiers des réponses ayant été reçues jusqu'ici.

47. La représentante de la Grèce a annoncé la création en Grèce d'un centre chargé d'étudier les phénomènes écologiques inhabituels. Le centre préparait une liste de correspondants et invitait tous les Coordonnateurs nationaux à y ajouter leur nom ou celui des institutions compétentes de leur pays. Des formulaires ont été distribués à cette fin pendant la réunion.

48. A la demande d'un membre du Groupe de travail, la réunion a été informée que, selon les procédures en usage à l'ONU, les documents devaient être présentés aux Etats Membres six semaines avant la date de la réunion à laquelle ils étaient destinés. Le secrétariat a été demandé à veiller à ce que ces procédures soient dorénavant observées.

49. Le secrétariat a en outre été prié d'assurer la distribution, à tous les correspondants nationaux, des documents qui lui étaient envoyés à cette fin et quand cela était approprié.

50. Le représentant de Monaco, parlant au nom de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), a suggéré que les membres du Groupe de travail fassent parvenir au secrétariat leurs vues sur les sujets scientifiques qui pourraient être traités lors des prochaines septièmes Journées d'études CIESM/PNUE sur la pollution de la Méditerranée.

51. Le représentant de la COI et de l'UNESCO, répondant à une déclaration du président relative à la coopération entre le PNUE et la COI et soulignant la disproportion qui existait entre les nombreuses activités par lesquelles les institutions COI/UNESCO participaient au programme MED POL et les crédits effectivement affectés à leur mise en oeuvre par le Fonds d'affectation spéciale, a dit que ces institutions travaillaient à promouvoir les sciences de la mer et les activités de protection de l'environnement en Méditerranée par leur programme ordinaire, et il a réaffirmé qu'elles étaient prêtes à collaborer au MED POL.

52. A ce propos, le Groupe de travail a été informé que la COI, donnant suite à une résolution de sa douzième Assemblée générale (novembre 1982) avait soumis formellement à la onzième session du Conseil d'administration du PNUE (mai 1983) un rapport sur ses activités actuelles et prévues de recherche et de surveillance concernant la pollution du milieu marin (IOC/Inf.523). Le Conseil d'administration avait adopté par consensus une décision encourageant une coopération et une coordination plus poussées entre le Programme des mers régionales, l'Etude mondiale de la pollution dans le milieu marin (GIPME) de la COI et le Programme de surveillance continue de la pollution des mers (MARPOLMON).

53. Le Groupe de travail a été informé de l'intérêt que plusieurs Coordonnateurs nationaux du MED POL avaient manifesté pour une expérience de cartes dérivantes en Méditerranée orientale, semblable à l'expérience DRIFTEX réalisée pendant la PHASE I du MED POL. Le secrétariat s'est engagé à distribuer sous forme condensée le rapport sur l'expérience DRIFTEX de la PHASE I et d'élaborer en coopération avec la COI une proposition à ce sujet pour présentation à la réunion des Parties contractantes, en suggérant que l'Unité de coordination soit le centre auquel les cartes récupérées seraient envoyées.

ANNEXE I

List of Participants
Liste de participants

MEMBERS OF THE WORKING GROUP FOR SCIENTIFIC AND TECHNICAL CO-OPERATION
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ALGERIA
ALGERIE

Mr. Smail KRIM
Maitre-Assistant en Microbiologie à
l'Université d'Alger
c/o Ministère Algérien des Affaires
Etrangères
Direction Générale des Relations
Economiques Internationaux
Avenue de Pékin
Al-Mouradia
Alger

Telex: 53795 mafet dz of 53077 mafet dz

CYPRUS
CHYPRE

Mr. Andreas DEMETROPOULOS
Head, Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and National
Resources
Tagmatarchou Poulidou 5-7
Nicosia

Tel: (021)403 279
Telex: 4660 MINAGRI CY

EGYPT
EGYPTE

* Professor Aboul Fetuh ABDEL LATIF
Deputy President
Academy of Scientific Research
and Technology
National Co-ordinator for MED POL
101 El-Kasrl-el-Eny Street
Cairo

Tel: 29 258, 989 278, 26 532

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENE

Monsieur Jacques VACCAREZZA
Administrateur Principal
Gestion des eaux -DG XI
Commission des Communautés européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles

Tel: 235 1111
Telex: 21877 COMEU B
Cable: COMEUR BRUXELLES

*Did not attend meeting
N'a pas participé

FRANCE
FRANCE

Monsieur Michel DUPRE
Chargé de Mission à la Direction de la
Prévention des Pollutions
Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à
la Qualité de la Vie
14 Bld. du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine

Tel: 758 1212

GREECE
GRECE

Dr. Athena MOURMOURIS
Ministry of Physical Planning, Housing,
and Environment
Pouliou & Amaliados 17
Athens

Tel: 641 0242

Telex: 216374 IHOP GR

ISRAEL
ISRAEL

Dr. Yuval COHEN
Head, Marine Pollution Section,
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem

Tel: (02) 630 407

Telex: 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

* Professor Norberto DELLA CROCE
Professor of Hydrobiology
University of Genova
Via Balbi 5
16126 Genova

Tel: (10) 280-955

LEBANON
LIBAN

* Monsieur Joseph NAGGEAR
Président du Conseil national de la
Recherche scientifique
Beirut

Cable: CENERES BEIRUT

Dr. H.H. Kouyoumjian (Acting)
Director
Marine Research Centre
National Council for Scientific Research
Bcyrouth

Tel: 934 763, 830 125

Cable: CENERES BEYROUTH

MALTA
MALTE

* Mr. Francis M.E. LA FERLA
Department of Health
Occupational Health Services
Bighi
Kalkara

Tel: 24071
Telex: 1100 MOD MLT

Mr. Louis VELLA (Acting)
Department of Health
Occupational Health Services
15 Merchants Street
Valletta

Tel: 24071
Telex: 1100 MOD MLT

MONACO
MONACO

* S.E. César SOLAMITO
Délégué Permanent auprès des
Organismes Internationaux
Villa Girasole
16 Bld. de Suisse
Monte Carlo

Tel: (93) 303 371
Telex: 469796 GENDEL MC

Monsieur Alain Louis VATRICAN (suppléant)
Secrétaire Général
Centre Scientifique de Monaco
16 Bld. de Suisse
Monte Carlo

Tel: (93) 303 371
Telex: 469796 GENDEL MC

MOROCCO
MAROC

Monsieur Mohamed MALITI
Chef de la Division Environnement
Membre du Conseil national de l'environnement
Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement
du Territoire
Rabat-Chellah

Tel: 633 57
Telex: 32744M

SPAIN
ESPAGNE

* Monsieur Joaquín ROS
Ministerio de Obras Publicas
Departamento de Medio Ambiente
Madrid

Tel: 233 7136

SYRIA
SYRIE

Dr. Adel HAMWI
President of the National Oceanographic
Committee at the Supreme Council of
Sciences
Abu Al-Alaa Al-Maari St.
P. O. Box 3754
Damascus

Tel: 667 313

TURKEY
TURQUIE

Ms. Aydan BULCA
Head of the International Relations
Department
Undersecretariat for Environment
Office of the Prime Minister
Karanfil sk. No.8
Kizilay
Ankara

Tel: 184 531
Telex: 43186 BTAK TRT

TUNISIA
TUNISIE

* Monsieur Salem HADJ ALI
Directeur
Institut national scientifique et technique
d'Océanographie et de Pêche
Salamambo
Tunis

Tel: 276 364, 276 522

YUGOSLAVIA
YOUGOSLAVIE

Dr. Ljubomir JEFTIC
Director
Department of Planning and Environmental
Protection, Committee for Building,
Housing, Public Works and Environmental
Protection of the Socialist Republic of
Croatia
Marulicev trg 16
Zagreb

Tel: (041) 447 811
Telex: 22120 TANZG YU

GOVERNMENT EXPERTS ATTENDING THE MEETING
EXPERTS GOUVERNEMENTAUX AYANT PARTICIPE A LA REUNION

GREECE
GRECE

Mr. George Papachristodoulou
Ministry of Mercantile Marine
Marine Protection Division
Notara 106
Piraeus

Tel: 451 1437

TURKEY
TURQUIE

Prof. Erol IZDAR
Dokuz Eylul University
Institute of Marine Science and Technology
P.K. 478
Izmir

Tel: 2534 38
Telex: 52889 DBTE TR

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Mr. Heiner C.F. NAEVE
Fishery Resources Officer
Fishery Resources & Environment Division
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome

Tel: (06) 57 976 442
Telex: 610181 FAO I
Cable: FOODAGRI ROME

Mr. Gabriel GABRIELIDES
Senior Fishery Officer (Marine Pollution)
FAO Project Office
Co-ordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
Leoforos Vassileos Konstantinou 48
Athens 11635
GREECE

Tel: 723 6586, 724 4536
Telex: 222611 MEDU GR

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Mr. Louis J. SALIBA
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
Leoforos Vassileos Konstantinou 48
Athens 11135
GREECE

Tel: 723 6586, 724 4536
Telex: 222611 MEDU GR

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

Mr. Vitali SMAGIN
Scientific Officer
WMO
41 Avenue Giuseppe Motta
CH-1211 Geneva 20
SWITZERLAND

Tel: (22) 34 64 00 Ext.430
Telex: 23260 OMM
Cable: METEOMOND GENEVE

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION/
INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC
COMMISSION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE/COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE

Mr. Leif E. ANDREN
Assistant Secretary (Marine Pollution
Research and Monitoring)
UNESCO/IOC
7 Place de Fontenoy
75700 Paris
FRANCE

Tel: 568 3990
Telex: 204461
Cable: UNESCO

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE

Mr. Rinnosuke FUKAI
Director
International Laboratory of
Marine Radioactivity
IAEA
Musée Océanographique
Monte Carlo
PRINCIPAUTE DE MONACO

Tel: 30 15 14, 50 44 88
Telex: 469037 REMONA MC

INTERNATIONAL MARITIME
ORGANIZATION
ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE

Mr. Philippe LE LOURD
Director
Regional Oil Combating Centre
Maneol Island
MALTA

Tel: 37296-9
Telex: 464 UNROCC MW
Cable: UNROCC MALTA

OBSERVERS INVITED BY THE SECRETARIAT
OBSERVATEURS INVITES PAR LE SECRETARIAT

REGIONAL ORGANIZATION FOR THE
PROTECTION OF THE MARINE ENVIRONMENT

Mr. Alzaidan Abdullatif
Programme Co-ordinator/Director
ROPME
P.O. Box 26388
Safat
KUWAIT

Tel: 418 782, 410027-29
Telex: 44591
Cable: KAPSEC

SOUTH PACIFIC REGIONAL
ENVIRONMENT PROGRAMME

Dr. William H. Zucker
Scientific Project Office
SPREP
South Pacific Commission
P.O. Box D.5
Noumea Cedex
NEW CALEDONIA

Tel: 26 20 00
Telex: SOPACOM 139NM
Cable: SOUTH PACOM

EXPERTS INVITED BY THE CO-OPERATING AGENCIES
EXPERTS INVITES PAR LES ORGANISMES COOPERANTS

Dr. Rafael J. MUJERIEGO
Consultant to WHO/EURO
Professor of Sanitary Engineering
School of Civil Engineering
Universidad Politecnica de Barcelona
Jorge Girona Salgado 31
Barcelona 34

Tel: (3) 204 82 52

Mr. George PONGHIS
Consultant to WHO/EURO
50 Alopekis Str.
Athens

Tel: 721 9472

Dr. Demetrios Zafiropoulos
Consultant to FAO
Lysandrou 17
Athens 17

Tel: 724 2419

ANNEXE II

Liste des documents

A. DOCUMENTS DE TRAVAIL

UNEP/WG.91/1	Ordre du Jour
UNEP/WG.91/2	Ordre du jour annoté
UNEP/WG.91/3	Rapport sur les activités de surveillance menées en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985
UNEP/WG.91/4	Rapport sur les activités de recherche menées en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985
UNEP/WG.91/4/Add.1	Rapport sur les activités de recherche menées en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985
UNEP/WG.91/5	Evaluation de l'état actuel de la pollution mercurielle de la Méditerranée et mesures antipollution proposées
UNEP/WG.91/6	Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne de la Méditerranée et mesures antipollution proposées
UNEP/WG.91/7	Rapport sur l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
UNEP/WG.91/7/Add.1	Lists of alerts and accidents recorded at ROCC between August 1977 and November 1982
UNEP/WG.91/8	Rapport sur l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
UNEP/WG.91/9	Determination of faecal coliforms in sea-water by the membrane filtration culture method. Reference Methods for Marine Pollution Studies No 3/Rev.1, PNUE 1983

- UNEP/WG.91/10 Determination of faecal streptococci in sea-water by the membrane filtration culture method. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No 4/Rev.1, PNUE, 1983
- UNEP/WG.91/11 Determination of faecal coliforms in bivalves by multiple test tube method. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No 5/Rev.1, PNUE, 1983
- UNEP/WG.91/12 Rapport du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique pour le MED POL

B. DOCUMENTS D'INFORMATION

- UNEP/WG.91/Inf.1 Liste des documents
- UNEP/WG.91/Inf.2 Liste des participants
- UNEP/WG.91/Inf.3 Rapport sur les opérations d'étalonnage comparatif menées par le Laboratoire international de radioactivité marine de l'AIEA dans le cadre du Programme MED POL - PHASE I
- UNEP/WG.91/Inf.4 Rapport du Groupe de travail du GESAMP sur l'échange de polluants entre l'atmosphère et les océans
- UNEP/WG.91/Inf.5 Rapport de la réunion de consultation sur la détermination du méthylmercure dans les populations méditerranéennes et l'évaluation des risques qui en découlent pour la santé, Athènes, 13-17 septembre 1982
- UNEP/WG.91/Inf.6 Rapport de la réunion de consultation sur les méthodes de surveillance de polluants sélectionnées dans les effluents d'égout et les eaux côtières à usage récréatif, Rome, 24-26 novembre 1982

C. DOCUMENTS DE REFERENCE

FAO/UNESCO/COI/OMS/OMM/
AIEA/PNUE, 1983

Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE I); Description du programme. PNUE : Rapports et études des mers régionales, No. 23, PNUE, Genève

FAO/UNESCO/COI/OMS/OMM/
AIEA/PNUE

Projet des Rapports Scientifiques Individuels (MED POL - PHASE I). A apparaître en Rapports et études des mers régionales, 1984

GESAMP 1982

The health of the oceans. PNUE : Rapports et études des mers régionales, No. 16, PNUE, Genève

PNUE 1982

Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et protocoles y relatifs. PNUE

PNUE 1982a

Réalisations et projets d'extension du programme du PNUE pour les mers régionales et des programmes comparables relevant d'autres organismes. PNUE : Rapports et études des mers régionales, No. 1, PNUE, Genève

PNUE 1983

Marine pollution. PNUE : Rapports et études des mers régionales, No. 25, PNUE, Genève

PNUE/1983a

Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE II). PNUE : Rapports et études des mers régionales, No. 28, PNUE, Genève

UNEP/BUR/18/Corr.1

Rapport du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. Athènes, 7-8 avril 1983

UNEP/IG.23/11

Rapport de la deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action. Cannes, 2-7 mars 1981

- UNEP/IG.36/8 Rapport de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs. Genève, 29 mars - 1er avril 1982
- UNEP/IG.43/6 Rapport de la troisième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs. Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983
- UNEP/WG.62/3/Rev.1 Critères de base pour la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue
- UNEP/WG.62/4/Rev.1 Critères fondamentaux pour la mise en oeuvre des activités de recherche
- UNEP/WG.62/7 Rapport de la première réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique. Athènes, 28 septembre - 2 octobre 1981
- WHO 1982 Rapid assessment of sources of air, water, and land pollution. Publication offset de l'OMS, No. 62, OMS, Genève
- WHO 1982a Waste discharge into the marine environment. Principles and guidelines for the Mediterranean Action Plan. OMS/Pergamon Press

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Organisation des travaux.
6. Rapport intérimaire sur les activités de surveillance menées dans le cadre du Programme MED POL en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985.
7. Rapport intérimaire sur les activités de recherche menées dans le cadre du Programme MED POL en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985.
8. Evaluation de l'état actuel de la pollution mercurielle de la Méditerranée et mesures antipollution proposées.
9. Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne de la Méditerranée et mesures antipollution proposées.
10. Examen du rapport sur l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.
11. Examen du rapport sur l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
14. Clôture de la réunion.

ANNEXE IV

Recommandations concernant les activités de surveillance continue
pour 1984-1985 et leurs incidences financières

Il est recommandé que le secrétariat, en étroite collaboration avec les Organismes coopérants, mène, pendant la période 1984-1985, les activités énumérées ci-après.

1. Convoquer deux réunions du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique, l'une en décembre 1984, l'autre en décembre 1985.
2. Maintenir une étroite coopération avec les Coordonnateurs nationaux du MED POL, afin:
 - d'accroître les contributions apportées à la PHASE II du programme MED POL par l'intermédiaire des programmes nationaux de surveillance continue;
 - de faciliter les contacts avec les centres de recherche qui auront été désignés comme participants aux activités de surveillance continue de la PHASE II du programme MED POL, de manière à renforcer la participation de ces centres au programme; et
 - de procurer du matériel, une formation et des bourses d'études aux centres nationaux de recherche.
 - organiser de petites réunions spéciales de chercheurs et d'experts de centres de recherche coopérants pour discuter de problèmes particuliers relatifs à la participation des centres au programme.
3. Continuer à accorder un appui aux centres nationaux de recherche par les services communs d'entretien des instruments de laboratoire, par l'apport de méthodes de référence en vue d'études sur la pollution du milieu marin, de matériaux de référence et de normes d'analyse et par une participation aux opérations d'intercomparaison.
4. Promouvoir l'analyse des données recueillies au cours de la PHASE I du programme MED POL et élaborer les publications scientifiques pertinentes, en particulier l'évaluation: a) de la pollution par les hydrocarbures naturels, b) de la pollution par les métaux lourds autres que le mercure et c) de la pollution par les hydrocarbures halogénés.
5. Renforcer la banque informatisée de données MED POL en traitant les données communiquées au secrétariat et établir périodiquement des profils de données sur des polluants spécifiques.

6. Continuer à mettre au point et essayer d'autres méthodes de référence conseillées pour les études sur la pollution du milieu marin et élaborer des étalons d'analyse et matériaux de référence relatifs aux paramètres à surveiller pendant la PHASE II du programme MED POL.
7. Préparer et exécuter en tant que résultats des activités de recherche 'L' un projet pilote qui servira de base à la surveillance continue des polluants transportés dans l'atmosphère jusqu'à la Méditerranée.
8. Continuer à collaborer étroitement avec les organismes coopérants dans tous les domaines pertinents des activités de surveillance continue du programme MED POL, afin de tirer parti de leur expérience, de leurs connaissances techniques et de leurs contributions.
9. Suivre les activités des organismes dont les travaux sont intéressants pour le programme MED POL, en tenant les Coordonnateurs nationaux au courant et parrainer la participation de chercheurs et d'experts aux réunions organisées par d'autres organismes sur des sujets se rattachant aux activités de surveillance continue du programme MED POL.
10. Organiser conjointement avec la CIESM les septièmes Journées d'études CIESM/PNUE sur la pollution de la Méditerranée (Lucerne, octobre 1984), appuyer la participation de chercheurs de centres de recherche MED POL à ces Journées et contribuer à la publication des actes.

Allocations proposées relatives aux activités de surveillance du MED POL pendant la période 1984 - 1985 en dollars U.S.A.

	1984	1985
1. PERSONNEL <u>A/</u>		
<u>Experts/Consultants</u>		
- Spécialistes de l'OMS, P-5, Int.	12mm 72.000	12mm 77.760
- Expert FAO des Pêches, P-5, Int.	12mm 75.000	12mm 77.760
- Technicien de maintenance AIEA, P-3, Int.	12mm 60.000	12mm 64.800
<u>Appui administratif</u>		
- Secrétaire OMS, Athènes, recrutement local G-4	12mm 13.000	12mm 13.000
- Secrétaire OMS, Copenhague, " " "	6mm 7.000	6mm 7.000
- Secrétaire FAO, Athènes, " " "	12mm 13.000	12mm 13.000
- Laborantine AIEA, Monaco, " " G-5	12mm 28.500	12mm 30.780
Total pour cet élément	268.500	284.100
2. VOYAGES <u>B/</u>		
- OMS	7.000	7.000
- FAO	7.000	7.000
- COI/UNESCO	2.000	3.000
- OMM	2.000	3.000
- AIEA	15.000	18.000
Total pour cet élément	33.000	38.000

A/ Le coût du personnel du PNUE travaillant pour le MED POL est inscrit au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée

B/ Les frais de voyage du personnel du PNUE au titre du MED POL sont inscrits au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

Allocations proposées relatives aux activités de surveillance du MED POL
 pendant la période 1984 - 1985 en dollars U.S.A.
 (Suite /2)

	1984	1985
3. SOUS-TRAITANCE		
- Contrats d'étalonnage comparatif (par l'intermédiaire de l'OMS)	8.000	10.000
- Etalonnage comparatif des méthodes d'analyse des hydrocarbures de pétrole (par l'intermédiaire de la COI)	10.000	12.000
- Impression des actes CIESM/PNUE (CIESM par l'intermédiaire du secrétariat)	-	25.000
- Nouveaux accords et prolongation d'accords en cours	243.500	252.600
Total pour cet élément	261.500	299.600
4. REUNIONS/FORMATION/ATELIEURS/BOURSES D'ETUDES		
<u>Réunions:</u>		
- Groupe de travail de la coopération scientifique et technique	40.000	45.000
<u>Formation:</u>		
- Formation en cours d'emploi (par l'intermédiaire du secrétariat)	77.500	82.900
<u>Bourses d'études:</u>		
- Bourses accordées pour la participation aux réunions suivantes:		
: Journées d'étude CIESM/PNUE	35.000	-
: Exercice d'étalonnage comparatif OMS/PNUE	8.000	12.000
: Autres réunions	40.000	45.000
Total pour cet élément	200.500	184.900

Allocations proposées relatives aux activités de surveillance du MED POL
pendant la période 1984 - 1985 en dollars U.S.A.
(Suite/3)

	1984	1985
5. MATERIEL <u>C/</u>		
<u>Consomptible</u>		
- Pièces détachées pour le Service commun d'entretien (par l'intermédiaire de l'AIEA)	17.000	21.000
<u>Non consomptible</u>		
- Matériel de laboratoire (destiné au Laboratoire international de radioactivité marine)	16.000	18.000
Total pour cet élément	33.000	39.000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX <u>D/</u>	-	-
Total pour cet élément	-	-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL <u>E/</u>		
- AIEA	1.500	1.800
Total pour cet élément	1.500	1.800

C/ Matériel dont la livraison a été convenue en vertu des accords indiqués dans la Section 3 (Sous-traitance).

D/ Aucun coût direct pour le MED POL.

E/ Cette rubrique ne porte que sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien du matériel utilisé par le Laboratoire international de radioactivité marine pour le service commun d'entretien.

Allocations proposées relatives aux activités de surveillance du MED POL
pendant la période 1984 - 1985 en dollars U.S.A.
(Suite/4)

	1984	1985
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS <u>F/</u> - AIEA	1.000	1.300
Total pour cet élément	1.000	1.300
9. DIVERS <u>G/</u> - AIEA	1.000	1.300
Total pour cet élément	1.000	1.300
TOTAL GENERAL	800.000	850.000

F/ Les dépenses de traduction et d'impression des documents du PNUE concernant le MED POL sont inscrites au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

G/ Les dépenses diverses au titre du MED POL effectuées par le PNUE sont inscrites au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

ANNEXE V

Recommandations concernant les activités de recherche prévues
pour 1984 - 1985 et leurs incidences financières

1. En ce qui concerne l'application de la composante "recherche" de la PHASE II du MED POL, le Groupe de travail a adopté les procédures générales ci-après pour transmission à la prochaine Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, avril 1984):

- a. Toutes les propositions de recherche devraient parvenir au secrétariat, avec l'approbation du Coordonnateur national approprié du MED POL, au plus tard le 15 mars de chaque année. Les propositions de projets reçues par le secrétariat après ce délai ne pourront pas être prises en considération pour l'octroi d'un appui financier que l'année suivante. Cette procédure permettrait une planification adéquate des ressources et donnerait au secrétariat la possibilité d'attirer l'attention des Parties contractantes sur des sujets de recherche qui ne font pas l'objet de propositions.
- b. Le secrétariat, en collaboration avec les Organismes coopérants, évaluerait chaque proposition et, avant la fin juin de chaque année, informerait officiellement le promoteur de la proposition ainsi que le coordonnateur national qu'elle avait été acceptée ou refusée et l'aviserait du montant de l'appui accordé au projet.
- c. Quelle que soit la durée d'un projet (fixée au départ de la demande) son financement sera assuré pour une période de 12 mois, avec possibilité de reconduction après examen des rapports intérimaires permettant une évaluation des résultats.
- d. L'appui accordé par l'intermédiaire du MED POL devrait continuer à jouer un rôle d'incitateur et la majeure partie du coût de chaque projet devrait être couverte par les gouvernements ou autres sources de financement.
- e. Un projet ne saurait recevoir plus de 10.000 dollars E.U. pour une période quelconque de 12 mois sans l'approbation explicite du Groupe de travail.
- f. Si le secrétariat n'a pas reçu de propositions adéquates en fonction de certains types d'activités de recherche approuvés par les Parties contractantes, il peut avoir recours à la procédure d'appel d'offres auprès des centres de recherche méditerranéens, en particulier sur des sujets essentiels pour la bonne application de la composante "surveillance continue" du MED POL.

2. Les procédures ci-après, adaptées aux différentes activités de recherche, sont recommandées aux fins d'examen par les Parties contractantes à leur prochaine Réunion extraordinaire (Athènes, avril 1984).

- a. Activité 'A'. Les propositions de projet se rapportant au développement et à l'essai de méthodes concernant les paramètres de surveillance obligatoires devraient avoir priorité. Les crédits affectés à l'activité 'A' pourraient aussi être utilisés pour couvrir le coût des réunions (journées d'études) relatives à l'essai et à l'inter-étalonnage des techniques d'échantillonnage et d'analyse.
- b. Activités 'B', 'C' et 'E'. En ce qui concerne ces activités, la mise en oeuvre des recherches et le contenu de leur programme seront fonction de l'état d'avancement des travaux du Groupe chargé de l'application du Protocole sur la pollution d'origine tellurique.
- c. Activité 'D'. Vu le progrès accompli par l'intermédiaire du MED POL dans l'évaluation de la qualité de l'environnement des plages de baignade et des eaux conchylicoles, ainsi que des niveaux de mercure dans les produits de la mer, il faudrait continuer et intensifier les efforts pour rassembler les connaissances épidémiologiques supplémentaires nécessaires à la compréhension et à l'interprétation totales des données recueillies jusqu'à présent. Il est prévu de réunir deux petits groupes d'experts afin de faire avancer la recherche dans chacun de ces domaines.
- d. Activité 'F'. Outre les travaux qu'il est proposé d'effectuer au moyen de propositions de projets, la COI rassemblera et analysera des informations sur les processus océanographiques se rapportant à la circulation en surface et au transport vertical en Méditerranée.
- e. Activités 'G' et 'I'. Il est prévu de réunir deux séminaires restreints, l'un en 1984, l'autre en 1985, pour évaluer les premiers résultats des projets approuvés et pour discuter des problèmes méthodologiques ayant trait à ces activités.
- f. Activité 'H'. Les résultats des Journées d'études sur les proliférations anormales de méduses dans la Méditerranée, qui ont eu lieu à Athènes du 31 octobre au 4 novembre 1983, seront exploités pour développer encore ces travaux (voir recommandations de l'annexe VII).
- g. Activité 'J'. L'activité du Groupe de travail du GESAMP sur les effets biologiques des effluents thermiques en milieu marin sera suivie de près et prise en considération pour l'approbation de propositions de projets dans ce domaine.
- h. Activité 'K'. Il est prévu d'organiser en 1984 des Journées d'études qui feront le point du cycle biogéochimique du mercure en Méditerranée afin de recueillir les informations complémentaires nécessaires pour évaluer la pollution par le mercure en Méditerranée.
- i. Activité 'L'. Outre les travaux qu'il est proposé d'effectuer au moyen des propositions de recherche, l'activité du Groupe de travail du GESAMP sur le transport des polluants à l'interface eau/mer servira à formuler un projet pilote qui pourrait être à la base d'une surveillance de certains polluants véhiculés par l'atmosphère.

Allocations proposées relatives aux activités de recherche
du MED POL pour la période 1984-1985

		1984	1985
SOUS-CONTRATS			
Activité	A	30.000	30.000
	B	16.000	18.000
	C	16.000	18.000
	D	20.000	30.000
	E	16.000	18.000
	F	16.000	18.000
	G	16.000	18.000
	H	20.000	20.000
	I	10.000	15.000
	J	10.000	10.000
	K	20.000	20.000
	L	20.000	30.000
Sous-total		210.000	245.000
REUNIONS			
Activité	A	10.000	10.000
	D	10.000	10.000
	G	10.000	-
	H	--	-
	I	--	10.000
	K	10.000	-
Sous-total		40.000	30.000
GRAND TOTAL		250.000	275.000

ANNEXE VI

Recommandations concernant la mise en oeuvre du Protocole relatif
à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par
les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

1. Toutes les Parties contractantes devraient désigner sans tarder des autorités nationales, conformément à l'article 10.
2. La délivrance de permis généraux conformément à l'article 6 devrait faire l'objet d'un rapport au secrétariat une fois par an, avant la fin février.
3. Les rapports annuels sur tout immersion de déchets en application des articles 5, 6 et 8, devraient parvenir au secrétariat avant la fin février et couvrir toute l'année civile précédente. Les rapports devraient mentionner toutes les activités d'immersion afin de permettre au secrétariat d'évaluer la charge polluante atteignant la Méditerranée par immersion, de même que l'efficacité des mesures de lutte adoptées contre la pollution.
4. Vu la diversité des langues employées par les autorités nationales dans leur échange de correspondance avec le secrétariat, il faudrait qu'il reçoive les renseignements dans l'une de ses langues de travail (anglais ou français).
5. Les membres du Groupe de travail, particulièrement les Etats qui n'ont pas désigné d'autorité nationale au titre de l'article 10, devraient aider le secrétariat à mettre à jour le document UNEP/WG.91/8, lui permettant ainsi d'élaborer un rapport plus substantiel sur la mise en oeuvre du Protocole pour la prochaine réunion des Parties contractantes (Athènes, avril 1984).

ANNEXE VII

Recommandations concernant un programme relatif aux méduses

1. Faisant suite à une recommandation formulée par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée a réuni à Athènes, du 31 octobre au 4 novembre 1983, des Journées d'études sur les proliférations anormales de méduses en Méditerranée.
2. Un certain nombre de chercheurs de pays méditerranéens et d'autres pays ont soumis vingt-sept exposés analysant leurs résultats les plus récents ainsi que des rétrospectives signalant l'apparition de différentes espèces de méduses en Méditerranée. Les conditions biologiques ainsi que celles du milieu ont été analysées; les effets des essaims de méduses sur les activités humaines, surtout les pêcheries, la santé humaine et les loisirs ont été étudiés (voir conclusions ci-jointes) et les débats ont permis de proposer un certain nombre de mesures à prendre (voir les recommandations).
3. En outre, quelques propositions pratiques ont été soumises au séminaire, en particulier :
 - le recours au Centre grec récemment créé de documentation sur la Méditerranée et d'étude de phénomènes écologiques inhabituels;
 - le recours au Centre d'études de l'Université de Trieste, pour la formation et la recherche sur la biologie de Pelagia noctiluca.
4. Afin de mieux coordonner les efforts nationaux et internationaux visant à produire un programme commun, le Secrétariat propose le plan de travail ci-après dans le cadre de MED POL :
 - 4.1 Dans le cadre des activités de surveillance faisant partie de la Phase II du Programme MED POL, il est suggéré, à titre provisoire, que tous les programmes nationaux de surveillance comprennent des observations de la présence de méduses parmi les paramètres prévus pour la surveillance du type "B" (surveillance des eaux côtières) et "C" (surveillance des zones de référence). Des observations de ce type pourraient être réalisées dans le cadre de l'échantillonnage des eaux côtières nécessaire pour déterminer la pollution microbienne (surveillance "B") ou pendant les croisières océanographiques (surveillance "C").
 - 4.2 Le PNUE a proposé la méthodologie à utiliser et un projet de ce document a été présenté pendant les Journées d'études mentionnées ci-dessus sur les proliférations anormales de méduses en Méditerranée; il est proposé qu'il soit utilisé à titre d'essai par toutes les parties concernées.

4.3 En même temps, il y aura lieu de faire appel à toutes les sources nationales d'observation, telles que les pêcheurs, les garde-côtes, les bateaux de passage occasionnel, etc. et tenir compte de ces observations éventuelles selon que de besoin. L'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée disposera sous peu de formulaires de notification à cette fin.

4.4 Dans le cadre des activités de recherche faisant partie de la Phase II du Programme MED POL, les chercheurs devraient être encouragés à présenter des propositions de recherche par les voies convenues sur les sujets ci-après :

- (a) Facteurs qui affectent la dynamique des populations de méduses;
- (b) Biologie, écologie, physiologie, biochimie, etc. des méduses afin de comprendre la distribution observée;
- (c) Hydrodynamique des eaux côtières et de la haute mer qui affecte le transport des essaims de méduses;
- (d) Caractérisation de l'empoisonnement par les méduses et traitements préventifs et curatifs.

Pour la présentation des propositions, les chercheurs utiliseront le cadre existant créé pour la mise en oeuvre des activités de recherche; ils pourraient en particulier se référer aux activités "D", "F", "H", "I", en collaboration étroite avec les institutions coopérantes.

5. Outre les activités décrites dans le paragraphe 4, le PNUE élaborera en consultation avec les Coordonnateurs nationaux du MED POL un programme plus complet qui utilisera pleinement toutes les activités connexes en cours dans le bassin méditerranéen. Les mesures ci-après seront prises :

- (a) évaluation des effets des proliférations anormales de méduses sur les activités humaines, particulièrement dans les domaines ci-après: i) tourisme, ii) pêche, y compris l'aquiculture. Une coopération étroite sera assurée avec le Programme d'actions prioritaires, le Plan Bleu et la FAO.
- (b) mise au point de critères et de lignes directrices liés à l'éducation et à la protection en matière de santé (à savoir : la gestion des plages, les mesures de prévention et de traitement des brûlures, la rédaction de brochures d'information sur la question, etc.) en coopération étroite avec l'OMS.

6. Afin de réaliser les mesures décrites dans les paragraphes 4 et 5, le PNUE tiendra compte de toutes les ressources nationales et internationales existantes et les utilisera pleinement. Un programme détaillé comprenant les fonds supplémentaires qui pourraient être nécessaires sera soumis à l'approbation des Parties contractantes à leur prochaine réunion une fois que les observations des membres du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour le programme MED POL auront été reçues.